



Les abolitions de l'esclavage

Première lettre au ministre de la Marine et des Colonies du Commissaire général de la République en Martinique, François-Auguste Perrinon, 9 juin 1848

« Gouvernement de la Martinique

n°415

Au Citoyen Ministre de la Marine et des Colonies, Paris

Direction des Colonies

Bureau du Régime politique

Fort-de-France, le 9 juin 1848

Arrivée du Commissaire général de la Martinique. Ses premières opérations.

Citoyen Ministre,

Partis du port de Cherbourg le 11 mai, à quatre heures et quart de l'après midi, nous mouillâmes le 3 juin à cinq heures et demie du soir dans la rade de Fort de France. Je ne parlerai de notre traversée que pour appeler vivement votre sollicitude sur le citoyen Labrousse, commandant le Chaptal, sur son Etat-major et son équipage, le dévouement de semblables hommes laisse toujours d'heureux et de profonds souvenirs.

Avant de débarquer j'appris que le 22 mai les noirs s'étaient insurgés, et que, seule, la proclamation de la liberté avait pu arrêter le meurtre et l'incendie à St Pierre et sauver ainsi la colonie de la Martinique. Le 25 mai le calme était rétabli, bien que le travail demeurât encore suspendu. Je fis immédiatement prévenir le Général Rostoland que je me rendrais sur le rivage s'il était en mesure de me remettre le service. A six heures $\frac{1}{2}$ j'étais à terre, reçu aux acclamations de la foule ; je gagnai l'hôtel du Gouverneur où toutes les autorités, tous les corps, tous les services réunis me furent successivement présentés.

Le lendemain, dès le point du jour, je procédai activement à l'expédition des affaires ; je fis donner cours à tous les ordres et à toutes les instructions que j'avais reçus de vous ; enfin de midi à cinq heures j'étais en conférence avec les principales autorités, auxquelles le Citoyen Gatine, Commissaire de la Guadeloupe et le Citoyen Boitel, Directeur de l'Intérieur dans la même colonie, avaient bien voulu se joindre.

Le résultat de cette réunion fut la modification du texte de plusieurs des actes sur l'abolition de l'esclavage et l'organisation de la liberté, contenus au Recueil imprimé dont vous m'aviez remis des exemplaires. Vous verrez dans le résumé succinct que je vous adresse sous ce pli les motifs d'impérieuse nécessité qui m'ont conduit à prendre une aussi grave détermination. Je ne me suis pas dissimulé tout ce qu'elle a d'illégal dans la forme et le droit. Mon avis était de respecter les textes et d'en garantir l'effet par des dispositions spéciales et explicatives, mais j'ai dû céder devant la force des motifs d'intérêt public qui m'ont été opposés et je n'ai pas craint d'assumer la responsabilité d'une telle mesure, certain que le sentiment du bien qui m'a guidé n'aurait pas votre désapprobation.

Les 18 décrets, arrêtés ou instructions qui composent la série des actes dont je viens de parler ont été promulgués à la fin de la séance par arrêté en date du 4 juin. Dans la nuit, le Chaptal portait à la Guadeloupe le Citoyen Gatine et les personnes de sa suite. Le cinq, à onze heures du matin je me suis rendu à la Cour d'appel où j'ai fait solennellement procéder à l'enregistrement des actes promulgués.

Déjà le rapport de la Commission et le décret portant affranchissement des esclaves avaient été placardés sur tous



Les abolitions de l'esclavage

les points de la colonie. On termine en ce moment l'impression en cahier de la collection complète que je vais faire répandre et expliquer dans la campagne.

Le 6 à cinq heures du matin je m'embarquai sur le vapeur le Brandon pour me rendre à Case-Pilote et à St Pierre. J'ai rencontré dans ces deux parties de l'Île les mêmes sympathies, la même sincérité d'adhésion qu'au Fort de France : tous les corps constitués de St Pierre m'ont offert à l'hôtel de l'Intendance leur dévouement et leur concours ; le lendemain, 7, je convoquai le conseil municipal où nous traitâmes surtout de l'établissement de la garde nationale dans les colonies sur le même pied que dans la Métropole. De retour au siège du Gouvernement j'entendis, à mesure qu'ils se présentèrent, les organes des différents intérêts de la localité. Il y a plus, le 8, le consul américain et une députation de commerçants anglais sont venus féliciter en moi la République d'avoir purgé sa constitution de l'esclavage : humaine question devant laquelle même les nationalités se doivent effacer !

Le jour suivant une fête religieuse de fraternité se célébrait à sept heures du matin sur la savane des Pères blancs au Mouillage. Elle était présidée par le Préfet apostolique, qui fit, après la messe, une bonne allocution au peuple. Quelques heures plus tard je me trouvai au milieu des membres de la Chambre du Commerce. Je vous envoie ci-annexé le procès-verbal de la séance : vous y verrez consignés les urgents besoins de la situation financière et la nécessité d'une loi sur les sucre.

J'ai également provoqué la réunion d'un conseil extraordinaire à l'effet de statuer sur les mesures à prendre relativement au travail des nouveaux affranchis : composé des citoyens Meynier, Procureur général, Papy, maire de St Pierre, Agnès, adjoint au maire, Chambrelen, négociant et Montfleury, négociant, membre de la Chambre d'agriculture, le conseil a décidé sous ma présidence qu'il fallait déléguer six commissaires spéciaux (dont trois au N. et trois au S.) et les charger de propager les idées d'ordre et de propriété dans les campagnes et de ménager des transactions entre les anciens maîtres et les nouveaux affranchis, jusqu'à mon arrivée sur chacune des habitations. Vous trouverez ci-joint les instructions que j'ai cru devoir donner à ces commissaires.

Je ne terminerai pas, Citoyen Ministre, sans ajouter quelques mots sur la dernière Révolution dont je foule, pour ainsi parler, les traces encore sanglantes. Vous le savez, la promulgation de la loi sur l'abolition de l'esclavage n'a été que la ratification officielle du principe récemment appliqué : la Révolution n'a pu aller au-delà de ce que la Métropole était décidée à accorder : elle n'a pu aller au-delà de ce droit commun et de cette liberté que j'apportais à la colonie ; aussi bien la passagère exaltation de quelques-uns dût tomber devant l'influence conciliatrice de la majorité ; car je trouvai, pour sauvegarder la tranquillité générale une milice civique et une agence de police spontanément organisées ; double institution dont les actifs services m'ont dispensé jusqu'à ce jour de recourir à aucun acte de sévérité et nous donnent la mesure des admirables instincts de cette population. Je suis donc on ne peut plus satisfait de l'attitude des villes. Si d'une part quelques habitations ont été dévastées, de l'autre plusieurs ateliers, notamment celui du Citoyen Grandmaison ont député auprès de moi quelques-uns de leurs frères pour me prier de hâter le retour de leur maître sur ses propriétés qu'ils ont respectées et auxquelles ils veulent encore rester attachés, comme travailleurs libres. Je pourrais encore citer les habitations Perrinel (sic) et Pécul où le travail est en pleine prospérité. Quelles que soient donc les alarmes que certaines nouvelles, dictées par la terreur, ou bien émanées de sources occultes aient pu jeter dans la Mère-patrie, je vous déclare que l'état moral de la colonie s'est de mieux en mieux constitué depuis mon arrivée, et qu'un esprit de sacrifice et de mutuelles concessions amènera bientôt la masse tout entière ! Nous en avons besoin, et tous mes actes, toutes mes paroles, tous mes écrits tendent à populariser la féconde pensée du travail et de la fraternité qui seule peut faire de la Martinique le plus important de nos départements d'outre-mer.

L'application de cette pensée était plus afférente à la Commune du Prêcheur qu'à toute autre partie de l'Île. Ce matin je me suis rendu sur ce point où ont commencé les scènes de désordre qui ont amené les événements du 22 mai. Accueilli aux acclamations générales, j'ai réuni les travailleurs en grand nombre et j'ai recueilli d'eux la promesse qu'ils reprendraient lundi les travaux de la culture sauf à conclure ultérieurement leurs arrangements avec les propriétaires du sol. J'ai aussi engagé et presque décidé certains propriétaires à retourner sur leurs habitations sans attendre davantage.



Les abolitions de l'esclavage

Tel est, Citoyen Ministre, le récit sommaire de mon voyage et de mes premières opérations à la Martinique. Incessamment je vais me mettre en route pour parcourir les autres communes. Déjà je me suis fait annoncer par la circulaire imprimée dont je joins ici un exemplaire.

J'ajoute aux annexes du présent rapport un extrait du dernier numéro du Journal Officiel.

Salut et fraternité, Citoyen Ministre.

Le Commissaire Général de la République,

A.F. Perrinon. »